

E.S BEAUTE

SASU au capital de 1000 €

Total actions : **100**

Siège social : 18 rue Jean Nicot 93500 Pantin

RCS BOBIGNY : 889 534 707 00019 Ape : 46.45Z TVA Intra : FR79889534707

31 MARS 2025

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE- PRÉSIDENT **POUR**

L'EXERCICE de L'ANNÉE 2024(du 01 janvier au 31 décembre)

Propriétaire de la totalité des **100 actions de DIX €** de nominal chacune composant le capital social, intégralement libéré, de la Société "**ES BEAUTE**", agissant en leur qualité :

1- M. HUSSAIN Delwar, né le 12 mars 1980 à Moulvibazar - Bangladesh, demeurant au 05 Rue Solferino 93300 Aubervilliers, actionnaire (**100 actions**)

I – A PRÉALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

En leur qualités de la Société, Mme., des actionnaires, ont établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le **31 décembre 2024** et la Président a établi le rapport de gestion sur les opérations de cet exercice.

II – A PRIS LES DÉCISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

l'approbation des comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2024**,

l'affectation du résultat de cet exercice,

la constatation des conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce

la rémunération du **Président**,

les pouvoirs en vue des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION :

Les actionnaires, connaissance prise du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le **31 décembre 2024** approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant du **Chiffre d'affaires de 47 427 Euros** et par un **DEFICITE de 74 Euros**.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans son rapport de gestion.

DEUXIÈME DÉCISION

Les actionnaires déclarent qu'aucune convention visée à l'article L 223-19 du Code de commerce n'est intervenue au titre de l'exercice écoulé et **total de salaries sont DEUX**.

TROISIÈME DÉCISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Fait à Pantin, le 31/03/2025

L'Actionnaire - Président (100%)

M. HUSSAIN Delwar

E.S BEAUTE

18 RUE JEAN NICOT

93500 PANTIN

LIASSE FISCALE 31/12/2024 IS / RS

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024



Désignation de l'entreprise <u>E.S BEAUTE</u>										Néant ☐ *															
Adresse de l'entreprise <u>18 RUE JEAN NICOT 93500 PANTIN</u>																									
SIRET <table border="1"><tr><td>8</td><td>8</td><td>9</td><td>5</td><td>3</td><td>4</td><td>7</td><td>0</td><td>7</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>9</td></tr></table>										8	8	9	5	3	4	7	0	7	0	0	0	1	9		
8	8	9	5	3	4	7	0	7	0	0	0	1	9												
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>12</u>										Durée de l'exercice précédent * <u>12</u>															
										Exercice N clos le <u>31/12/2024</u>															
ACTIF										Brut 1															
										Amortissements-Provisions 2															
										Net 3															
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles		{ Fonds commercial *		010		012																		
			{ Autres *		014		016																		
	Immobilisations corporelles *				028	2 000	030	1 120		880															
	Immobilisations financières * (1)				040	2 430	042			2 430															
	Total I (5)				044	4 430	048	1 120		3 310															
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050			052																		
		Marchandises *		060		2 267	062			2 267															
	Avances et acomptes versés sur commandes		064			066																			
	Créances (2)	{ Clients et comptes rattachés *		068			070																		
		{ Autres * (3)		072			074																		
	Valeurs mobilières de placement		080			082																			
	Disponibilités		084		1 652	086				1 652															
	Charges constatées d'avance *		092			094																			
	Total II				096	3 919	098			3 919															
	Total général (I + II)				110	8 349	112	1 120		7 229															
PASSIF										Exercice N 1															
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120					1 000															
	Écarts de réévaluation				124																				
	Réserve légale				126					100															
	Réserves réglementées *				130																				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *		131			)	132																		
	Report à nouveau				134					1 899															
	Résultat de l'exercice				136					(74)															
	Subventions d'investissement				137																				
	Provisions réglementées				140																				
	Total I				142					2 925															
Provisions pour risques et charges				154																					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156																				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164																				
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166																				
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)		169			)	172			1 073															
	Comptes courants d'associés				173					3 231															
	Autres dettes				175																				
	Produits constatés d'avance				174																				
	Total III				176					4 304															
Total général (I + II + III)				180					7 229																
RENOUVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195																		
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182																		
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184																		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise <u>E.S. BEAUTE</u>		Formulaire déposé au titre de l'IR		Exercice N clos le		Néant ☐		
				018		3,1,1,2,2,0,2,4				
A - RÉSULTAT COMPTABLE										
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	19 942			
	Production vendue	{	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214				
				Services *	217	218	27 485			
	Production stockée *	Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production				222				
	Production immobilisée *					224				
	Subventions d'exploitations reçues					226				
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits					230				
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	47 427		
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	6 271			
	Variation de stocks (marchandises) *					236	(241)			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240				
	Autres charges externes * :	{ dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :				242	15 787			
	Impôts, taxes et versements assimilés	{ dont taxe professionnelle CFE et CVAE *			243	696	244	696		
	Rémunérations du personnel *					250	24 161			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	484			
CHARGES D'EXPLOITATION	Dotations aux amortissements *					254	343			
	dont amortissement du fonds de commerces						255			
	Dotations aux provisions					256				
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259		262			
	Total des charges d'exploitation (II)						264	47 501		
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	(74)		
	Produits financiers (III)	280			Charges financières (V)	294				
	Produits exceptionnels (IV)					290				
Charges exceptionnelles (VI)	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	347		300				
				348						
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306					
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	(74)			
B - RÉSULTAT FISCAL				Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		314	74	
Régime d'impôt	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles					318				
	Provisions non déductibles *					322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)					324				
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			{ Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999				
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997			
	Deductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies A)	987			342	
				JEI (44. sexies A)	989					
ZRID (44. terdecies)		127		ZRR (44. quinquies)	138					
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		991		France Ruralités Revitalisation (art.44 quinquies A)	181					
ZFANG 44. quaterdecies		345		Investissements et souscriptions outre mer	344					
Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)		992		Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993					
Créance due au report en arrière du déficit					346			350		
Deduction exceptionnelle (Art 39 decies A)		645		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643					
Deduction exceptionnelle (Art 39 decies B)		645		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647					
Deduction exceptionnelle (Art 39 decies D)		648		Deduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	641					
Deduction exceptionnelle (Art 39 decies F)	990		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies G)	649						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	352	354	74
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *						356			
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :								360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	370	372	74

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

Bmy

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise : **E . S BEAUTE** Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
		ACTIF IMMOBILISÉ									Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406				
	Autres	410		412		414		416				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426				
	Constructions	430		432		434		436				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446				
	Installations générales agencements divers	450	2 000	452		454		456	2 000			
	Matériel de transport	460		462		464		466				
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476				
Immobilisations financières		480	2 430	482		484		486	2 430			
TOTAL		490	4 430	492		494		496	4 430			

II		AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES								
Fonds commercial		495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	777	542	343	544		546	1 120	
	Matériel de transport	550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566		
TOTAL		570	777	572	343	574		576	1 120	

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES (19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées, virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5		
		6	7	8	9	10		
Immobilisations	Valeur d'actif *	①	②	③	④	⑤		
	Amortissements *	⑥	⑦	⑧	⑨	⑩		
	Valeur résiduelle	⑪	⑫	⑬	⑭	⑮		
	Prix de cession *	⑯	⑰	⑱	⑲	⑳		
	Plus ou moins-values							
	Court terme *	㉑	㉒	㉓	㉔	㉕		
	Long terme							
	19 % ⑥	㉖	㉗	㉘	㉙	㉚		
	15 % ou 12,8 % ⑦	㉛	㉜	㉝	㉞	㉟		
	0 % ⑧	㊱	㊲	㊳	㊴	㊵		
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % ①		579		Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

SAGE Experts-comptables janvier 2025

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Bany

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Désignation de l'entreprise : E. S. BEAUTE					Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607	
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616	
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636	
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646	
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656	
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666	
TOTAL		680	682	684	686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
	Dotations		Reprises			
Fonds commercial	681		683			
Autres immobilisations incorporelles	700		705			
Terrains	710		715			
Constructions	720		725			
Inst. techniques mat. et outillage	730		735			
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745			
Matériel de transport	750		755			
Autres immobilisations corporelles	760		765			
TOTAL	770		775			
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes					
2						
3						
4						
5						
6						
7						
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD					780	
II DÉFICITS REPORTABLES						
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982				
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis				
Nombres d'opérations sur l'exercice		982 ter				
Déficits imputés		983				
Déficits reportables		984				
Déficits de l'exercice		960	7 4			
Total des déficits restant à reporter		970	7 4			
III DIVERS						
Primes et cotisations complémentaires facultatives					381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin					325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite					327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *					380	
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS					326	
N° du centre de gestion agréé					388	
Montant de la TVA collectée					374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)					378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant					399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Bmy

⑤

Désignation de l'entreprise: E.S. BEAUTE.....		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le: 01/01/2024..... et clos le: 31/12/2024.....		Données en nombre de mois 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	2,00
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	47 427
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	47 427
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	241
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	241
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	8 311
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	2 189
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	11 557
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	22 057
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		137	25 611
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	25 611
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	Effectifs au sens de la CVAE * 023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	/ / 160 / /
Date de cessation			/ / / /

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☒ *

Exercice clos le

31122024

SIREN

8 8 9 5 3 4 7 0 7

Dénomination de l'entreprise

E.S. BEAUTE

Adresse (voie)

18 RUE JEAN NICOT

Code postal

93500

Ville

PANTIN

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
 Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
 Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
 (2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.
 * Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant ☒ *

N° de dépôt

Exercice clos le

31122024

SIREN

8 8 9 5 3 4 7 0 7

Dénomination de l'entreprise

E.S BEAUTE

Adresse (voie)

18 RUE JEAN NICOT

Code postal

93500

Ville

PANTIN

I- NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

ES BEAUTESociété par Actions Simplifiées au capital de **1000 €**Total Actions : 100 actions

Siège social : 18 rue Jean Nicot 93500 Pantin

SIRET: **889 534 707 00019** – APE: **46.54Z** – TVA INTRA: **FR79889534707****RAPPORT DE GESTION DE L'ANNE 2024****L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril à 09h30**

Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire, afin de porter à votre connaissance et de soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice clos le **31/12/2024**, et de vous rendre compte de l'activité de notre société pendant le dit exercice.

Nous vous précisons que les comptes de notre société soumis à votre approbation ont été établis selon les méthodes comptables et fiscales les plus appropriés, donc je vous fais savoir que la situation au cours de **l'exercice clos le 31/12/2024** s'est terminé suivant les données ci-après :

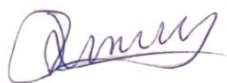
Chiffre d'affaires	47 427 Euros
Déficit	74 Euros
Effectif Personnel	02

Cet exercice se caractérise par un chiffre d'affaires appréciable au vu des contraintes de la reprise graduelle de l'activité en général qui fait suite à la crise globale.

Les mesures de restructuration prises récemment devraient produire leur effet au début de l'année prochaine et nous permettre ainsi de retrouver un volume d'affaire encore plus satisfaisant.

Pantin, le 10/04/2025**M. MAHABUB Alam**

Le Président- Actionnaire (100%)



N° 2065-SD
2025Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)
Date de date du service

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01012024	et clos le	31122024	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société :				Adresse du siège social :	
E.S. BEAUTE 18 RUE JEAN NICOT 93500 PANTIN				Mél : jbmexpert@gmail.com	
SIRET 8 8 9 5 3 4 7 0 7 0 0 0 1 9				Ancienne adresse en cas de changement :	
Adresse du principal établissement :					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
SIRET					
B ACTIVITÉ					
Activités exercées Commerce de détail de parfumerie et de produits de beauté Si vous avez changé d'activité, cochez la case					
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Résultat fiscal				Bénéfice imposable au taux normal	Déficit 74
Bénéfice imposable à 15 %				Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2. Plus-values				PV à long terme imposables à 19 %	PV exonérées (art. 238 quinquies)
PV à long terme imposables à 15 %				PV à long terme imposables à 0 %	
Autres PV imposables à 19 %					
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A				Autres dispositifs	
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies				Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quinquies A				Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies				Société d'investissement immobilier cotée	
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)					
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %					
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI x NON Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE COALA					
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr					
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:				Nom et adresse du conseil:	
JBM EXPERT 27 RUE DES CHAUFOURNIERS 75019 PARIS Tél: 0981787772				Tél:	
OGA/OMGA Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)				Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :				Date : 20042025 Lieu : PANTIN	
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné				Qualité et nom du signataire: Président ALAM MAHABUB	
Signature :				Signature :	
Examen de conformité fiscale (ECF) Prestataire :					

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Qing

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2024 ou exercice

Désignation de l'entreprise E. S. BEAUTE
Adresse 18 RUE JEAN NICOT 93500 PANTIN

du
au

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1	SULTANA SHABARA POLYVALENTE				5 RUE SOLFERINO 93300			
2	SONI KOMALBEN ESTHETICIENNE				86 RUE ANTONIN GEORGES BELIN 95100			
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8 9
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4 5		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	14 140			14 140				14 140
2	2 674			2 674				2 674
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**	16 813			16 813				16 813

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice . 2024 . . . (total col.9 + total col.10) ⑩	16 813	- de l'exercice . 2024 . . ⑩	
- de l'exercice précédent ⑩	25 193	- de l'exercice précédent ⑩	163
Nom et qualité du signataire ALAM MAHABUB Président		À PANTIN , le 20042025 Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Amey

2025

Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI

2464

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice

A- Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice	a	
EBITDA fiscal de l'exercice	b	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes): (c-1) – 75 % x (c-1)	(c-2)	

B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f	

C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h	

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report

A- Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i	
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)	
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)	
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l	

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

	Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r			

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) – (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

2025	Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit	2468
------	--	------

(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)

1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %

1	2	3	4	5	6	7	
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit	
						imputé sur le déficit de l'exercice 7a	imposé à 10 % 7b
Total							

2. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement

	Date de l'agrément	Résultat net imposable à taux réduit sous agrément
Total		

Certifié conforme à l'original

[Signature]

Lundi 17 Août

**Virement instantane pour
Frais judiciaires en gre**

-34,91 €